

Titre Emploi Simplifié Agricole

Janvier 2019

Taux de TESA - Charente

**Convention collective de polyculture
élevage (hors aquaculture/pisciculture)
viticulture, horticulture, pépinières
entreprises de travaux agricoles**

CCMSA, Département Image

Info employeurs

Employeur de salariés agricoles, vous avez opté pour le dispositif simplifié de déclaration des salariés embauchés sous contrat à durée déterminée de 3 mois maximum. Il vous permet de réaliser 10 formalités liées à l'embauche. Pour vous aider à remplir le volet paie du TESA, nous vous communiquons :

- le montant SMIC horaire au 1^{er} janvier 2019 **ou selon le cas**, le salaire horaire brut conventionnel
- le taux à appliquer pour le calcul des cotisations et contributions :

10,03 €

- ✚ **Pour la convention collective de polyculture, élevage, viticulture, horticulture, pépinières et entreprises de travaux agricoles**

Pour le calcul des cotisations maladie, retraite de base, chômage, retraite complémentaire et CSG déductible, ou **18,410 %** si le salarié n'est pas domicilié fiscalement en France.

19,602%

Pour le calcul des contributions CSG et CRDS non déductibles.

2,854%

Les salariés non domiciliés fiscalement en France ne sont pas redevables de ces contributions.

Maladie, maternité, invalidité, décès 0,00%

Vieillesse sous plafond dans la limite du plafond SS 6,90%

Vieillesse sur la totalité de la rémunération 0,40%

Chômage dans la limite du plafond SS 0,00%

Retraite complémentaire 3,93%

Prévoyance incapacité de travail + Décès 0,76%

CEG 0,86%

A.N.E.F.A. 0,01%

A.D.E.F.A. 0,05%

CSG déductible (taux applicable sur 98,25% de la rémunération brute + cotisation patronale de prévoyance hors maintien de salaire) 6,692%

TOTAL 19,602%⁽¹⁾

CSG + CRDS non déductibles (taux applicable sur 98,25% de la rémunération brute + cotisation patronale de prévoyance hors maintien de salaire) **2,854%⁽¹⁾**

TOTAL DU PRECOMPTE 22,456%

⁽¹⁾ Pour les salariés non domiciliés fiscalement en France, le taux global est 18,410% (taux maladie = 5,50%). La CSG et la CRDS ne sont pas dues dans ce cas.